

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 582

présenté par
M. Paul

ARTICLE 50

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« ou d'un groupement de coopération sanitaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.